

jeudi 24 janvier 2019

Le Conseil d'Administration adopte la convention de dévolution du patrimoine d'Etat : Aix-Marseille Université devient propriétaire.

Le mardi 22 janvier, le conseil d'administration (CA) d'Aix-Marseille université a approuvé à l'unanimité le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'université 2017-2022, document fondateur de la possibilité qui lui est offerte par l'Etat de devenir propriétaire de son patrimoine.

Lors de cette même séance, le CA a approuvé la délibération de demande de transfert de propriété des biens de l'Etat à Aix-Marseille université et l'autorisation de signer la convention de transfert avec le MESRI (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et innovation).

Aix-Marseille Université devient ainsi propriétaire de 90% des locaux qu'elle occupe sur le territoire d'Aix-Marseille (10% restant du patrimoine local, propriété de collectivités locales).

Les engagements d'Aix-Marseille université en matière d'objectifs patrimoniaux sont notamment :

- d'entretenir et renouveler son patrimoine afin de le maintenir dans un bon état permettant l'exercice de ses missions,

- de conforter le pilotage immobilier avec une fonction immobilière professionnalisée et des outils de gestion robustes.

- d'améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Par cette évolution, Aix-Marseille université renforce une fois encore sa position d'acteur majeur du territoire.

Périmètre de la dévolution du patrimoine d'Etat :

	Nombre total	Etat	% Aix-Marseille Université
Surface SHON en m2	811 879	716 261	88%
Surface foncière en m2	1 487 767	1 345 284	90%

Hors 6 400m2 sur Roquefort la Bédoule (Site de recherche OSU – forêt domaniale)

CONTACTS PRESSE :

Direction de la communication d'Aix-Marseille Université
Delphine Bucquet – Directrice de la communication
delphine.bucquet@univ-Aix-Marseille.Université.fr
04 91 39 65 66 – 06 12 74 62 32



Rejoignez le réseau !